****

**COMPTE RENDU DU GT SUR LES ENFANTS NON INSCRITS**

*mardi 26 Janvier 2016*

**Présents:**

**Mme Le VIce Recteur, Mme Constantini**

**Mr Octor, responsable de la création du CASNAV**

**Mme Roy**

**Mme Auger, directrice du CIO**

**Mr Rivo, Snuipp**

**Mme Ardoin et Mme Moulinier, SE UNSA**

Cette réunion répond à l'envie des syndicats (ou du snuipp?) d'être sollicités sue les élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire.

Mme Le VR explique qu'ici, on n'est pas en mesure de dire "nouvellement arrivé" mais "nouvellement scolarisé dans nos écoles". Elle précise également que toutes les familles qui arrivent au VR sont toutes accueillies.

Dans le 1er degré, 1986élèves ont été accueillis l'an dernier, en plus de tous ceux qui sont dans nos écoles, 1500 dans le second degré.

A cette rentrée, 1300 personnes accueillies dont 858 pour le test de positionnement: 749 se sont présentés. 28% ont eu entre 15 et 20, 20% entre 15 et 10, 25% entre 10 et 5, 25% entre 5 et 0.

Entre 2014 et 2015, 4000 élèves de plus ont été scolarisés.

**SNUIPP :** ces chiffres dépassent les prévisions et la question est la capacité de suivre tout cela.

Il propose que des collèges soient construits car des structures peuvent être adaptées parfois mais où les met on dans des établissements surchargés?

Il faut donc orienter cela vers le ministère, un "coup de feu" doit venir du cabinet en plus des dispositifs que le VR essaie de mettre en place.

Les constructions ne suivent pas. Il faut ralentir le flux dans les établissements c'est pourquoi ces tests mis en place sont là pour trier.

Il y a aussi un problème dans la rapidité du traitement des tests.

**Mme le VR:** on est sur l'instruction obligatoire pas la scolarisation sauf pour les familles qui le demandent. Avant, on orientait vers les établissements car le nombre était gérable.

Maintenant, on ne peut plus mettre ces enfants avec leur classe d'âge car ils n'ont jamais été scolarisés et en plus, il y a le problème du nombre par classe.

Pour le cycle 1, ils doivent aller à l'école car tous les enfants apprennent en même temps.

Aujourd'hui, le VR est assigné au tribunal.

Il est difficile de mettre les moyens car on ne connait pas le nombre.

**SE UNSA:** Se pose le problème de l'inscription dans les mairies qui demandent un justificatif de domicile ou un avis d'imposition.

Il y a le problème des communes qui se retrouvent face à un flux important d'arrivées.

**Mme le VR:** Le texte ne prévoit pas que le maire a le droit d'exiger ces pièces. L'acte de naissance + un certificat d'hébergement (pour déterminer dans quelle commune doit être inscrit l'enfant) + le carnet de vaccination sont obligatoires.

La commune doit inscrire même s'il y a beaucoup d'arrivées. Les maires font des efforts pour les écoles.

On construit une carte scolaire. Or, il n'y a pas les locaux. Nous, nous pouvons créer les divisions. Si les mairies inscrivent, les maires se trouvent confrontés aux directeurs d'école qui dénoncent les effectifs surchargés.

Il y a aussi la problématique des familles très mobiles.

**SE UNSA:** problème des familles qui emmènent les enfants qui ne sont pas inscrits dans la mairie: le directeur doit il accueillir provisoirement en attendant que les familles produisent tous les papiers nécessaires?

**Mme le VR:** Le directeur accueille provisoirement mis il doit faire le lien avec la mairie. Il ne peut pas garder l'enfant à cause du risque d'accidents, si les parents ne l'ont pas inscrit en mairie. 23 UPE2A sont utilisés pour la prise en charge des élèves non lecteurs, non scripteurs. On va les affecter effectivementà ces missions. Pour les accueils des élèves non inscrits, il y a **4 étapes** avec évaluation à chaque période entre les partenaires éducatifs et éventuellement ajustement et progression : ***niveau 1*** : accueil par les associations (25 pour cent des arrivants entre 0 et 5 aux tests) ;***niveau 2*** : accueil par des UPE2A type 2 fermés en collège, cette mesure est à examiner pour le premier degré (cela permettrait de rendre lisible l’offre UPE2A en primaire, 25 pour cent des arrivants entre 5 et 10 aux tests) ; ***niveau 3*** : accueil en UPE2A type 1 ouverts avec intégration progressive dans la classe de référence (25 pour cent des arrivants entre 10 et 15 aux tests) ; ***niveau 4*** : accueil en collège et en primaire dans la classe d’âge (25 pour cent des arrivants entre 15 et 20 aux tests). Mme le VR insiste sur la connaissance de l’âge de l’élève : après 16 ans le suivi ne peut se faire en collège. Pour le primaire les élèves arrivant en cycle 1, voire en cycle 2 : CP… cette classification ne joue pas, ils iront dans leur classe de référence.

**M Octor, directeur du futur CASNAV** est très clair pour le secondaire ; pour la primaire la réflexion est en cours ; au nom du syndicat je lui avais fait remarquer que je trouvais ce système très intéressant aussi pour le primaire (car CONTRAT : lisibilité, évaluation et progression des élèves… possibilité de donner des moyens à des UPE2A de type 1)

**SNUIPP :** A propos de la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans, il faut s'obliger à les mettre quelque part.

Il faut expliquer à tout le monde: maires, parents et enseignants.

Pour les collègues, il faut s'accorder une limite de capacité d'accueil dans une classe; avec cette règle, on pourra dire qu'on n'a pas pu accueillir et on pourra dire les moyens qu'il manque, afin de chiffrer le nombre de salles de classes qu'il manque.

**Mme le VR:** entre 2009 et 2015, c'est 12000 enfants en plus. Le VR n'a pas le droit de fixer un seuil dans les classes et de refuser des élèves. L'association Eva veut faire payer le VR et fait croire aux familles qu'ils recevront de l'argent.

On ne pourra pas nous accuser de ne pas chercher: travail de vacances à vacances, 110 ETP dans le 1er degré, on pourrait les affecter sur les UPE2A.

4 infirmières vont intervenir dans le 1er degré + actions ponctuelles.

**SE UNSA:** parle d'un partenariat avec la PMI et demande que les initiatives de travail en lien soient facilitées. Trop d'initiatives ne se réalisent pas pour des conventions non signées.

**SNUIPP :** insiste pour que les règles soient clarifiées et que l'on fixe des seuils dans les établissements.

**Mme le VR:** dit que cela va réduire et non scolariser. Des collègues se plaignent d'accueillir après février et d'être alors au delà de 30. L'objectif est de pouvoir quantifier. On peut quantifier dans le second degré mais dans le 1er degré, elle n'est pas en mesure de savoir le nombre d'élèves car on connait le nombre quand le maire inscrit sur base élèves mais s'il n'inscrit pas pour ne pas mettre en péril les écoles, le VR ne peut alors pas savoir combien il y a d'élèves.

**SE UNSA:** Il y a peut être un mauvais esprit par rapport aux élèves arrivant, le maire pourrait inscrire sur liste d'attente.

**Mme le VR:** s'il y a des élèves non inscrits, le VR va payer et cet argent ne sera pas investi dans d'autres projets scolaires. De plus, moi, Mme Le VR, je serai assignée au tribunal pour refus d'accueil. On cherche à garantir une qualité d'enseignement et donc ne pas mettre ensemble les enfants qui n'ont jamais été scolarisés et les autres.

**Mr Octor:** Voilà le système proposé: prendre en charge, ne pas discriminer, passer de la gestion de flux à une qualité d'enseignement.

Création d'un CASNAV avec une répartition selon les groupes:

-1er niveau: tous les enfants partiellement francophones qui ont entre 15 et 20 au test iront dans les établissements (second degré).

-2ème niveau: les élèves qui ont entre 15 et 10, ils ont des acquis, on les scolarise dans le cadre des UPE2A avec un dispositif évolutif (15 élèves), puis inclusions partielles dans les classes, puis ils vont définitivement dans les classes.

-3ème niveau: ceux qui ont entre 0 et 10.

Les élèves ne seront pas inscrits dans les établissements mais ils seront pris en charge par les associations, dans des activités diverses pour les mettre dans un bain de français. (CEMEA, OCCE, solidarité laïque, TAMA, ligue de l'enseignement, associations de villages...).

La 1ère réunion a d'ailleurs lieu demain.

des activités seront organisées pendant les après midi, des soirées, des petites vacances, selon les disponibilités des associations ( volet culturel, sportif, aide méthodologique avec les familles= apprendre les codes + apprendre le français).

Vu le nombre, il faut travailler de vacances à vacances.

**SE UNSA:** quelles passerelles seront mises en place vers le scolaire? Et dans le 1er degré?

**Mme le VR:** les élèves de cycle 1 seront dans les écoles.

Pour les cycles 2 et 3, apprentissage de la langue avec les UPE2A. Mais Mme le VR se demande comment s'organisent ces UPE2A et se plaint de leur manque de visibilité.

**SE UNSA:** les UPE2A ont des missions très bien définies, encadrées par les IEN et qu'il respectent parfaitement.

On regrette cependant qu'ils soient peu nombreux sur le terrain, au vu du nombre d'enfants à prendre en charge.

**Mme le VR:** on peut envisager une montée en charge des UPE2A. Il faut réfléchir à ce système qui garantit l'inclusion. Les UPE2A ne doivent travailler avec les mêmes enfants.

**Mr Octor:** fait remarquer que tous les postes d'UPE2A n'ont pas été pourvus faute de candidats.

**SE UNSA:** fait remarquer que les missions itinérantes n'attirent pas à cause du manque de salles dans les écoles, à cause des frais de déplacement, et parce qu'ils n'ont aucun budget de fonctionnement. 0 euros pour les RASED, par exemple, depuis 4 ans.

**Mme le VR:** trouve cette remarque intéressante puis qu'elle a là, une enveloppe de 20 000 euros. Pourquoi ne pas avoir profité des jeux apportés par solidarité laïque ou n'avoir pas demandé un budget aux mairies.

**SE UNSA:** des budgets ont déjà été demandés aux mairies mais en vain. Quant à solidarité laïque, les jeux des Rased sont spécifiques: jeux commandés sur des sites spécialisés (vokaludik) ou psychomoteurs et sont très chers.

**Mme Auger:** on peut mettre à profit le CIO, avec des sessions d'information et d'orientation pour les 15/16 ans et ainsi les orienter vers les partenaires. Peut être partir des élèves qui ont un projet car on va se confronter au problème du nombre. Ces enfants veulent tous être scolarisés avant l'âge de 16 ans.

